

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue le 6 mai 2024 à 20h00 en public à la salle du Conseil municipal à laquelle étaient présents messieurs André Leclerc, André Poulin, Sébastien Leclerc et Patrice Lemay et madame Lina Trépanier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire. Assiste également à la séance Madame Marie-Josée Lévesque, greffière-trésorière.

Absent : Mylène Bernier

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**  
**2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**69-05-2024**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 6 MAI 2024**

- 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Greffe et gestion administrative**
  - 3.1** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024
  - 3.2** Approbation des comptes du mois
  - 3.3** Approbation des factures
  - 3.4** Dépôt du rapport budgétaire au 26 avril 2024
  - 3.5** Départ à la retraite de Madame Pierrette Léger
  - 3.6** Fin de la coopération municipale en comptabilité
  - 3.7** Ajustement du salaire de Jeason Beaudoin
  - 3.8** Approbation pour l'embauche d'un travailleur saisonnier
  - 3.9** Transfert du contrat d'entretien ménager du chalet des loisirs
- 4. Sécurité publique**
- 5. Transport et hygiène du milieu**
  - 5.1** Approbation pour la conclusion d'une entente intermunicipale
  - 5.2** Octroi de contrat de gré à gré pour le déneigement des trottoirs
  - 5.3** Octroi de contrat de gré à gré pour le déneigement des bornes fontaines
- 6. Santé et bien-être**
- 7. Aménagement et urbanisme**
  - 7.1** Demande de redressement des limites territoriales
- 8. Développement économique**
- 9. Loisirs et culture**
- 10. Rapports des différents comités**
- 11. Divers**
- 12. Période de questions aux contribuables**
- 13. Levée de l'assemblée**

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire est dispensée d'en faire la lecture;

En conséquence,  
Sur la proposition de Lina Trépanier,  
Il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Retraits / ajouts :

**3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE**

### 3.1

70-05-2024

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024**

- a) Dispense de lecture :  
Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale / secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.
- b) Commentaires et/ou corrections :

Sur la proposition de Patrice Lemay,  
il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal du 8 avril 2024 tel que rédigé.

**QUE** Madame le Maire et la directrice générale/ greffière-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

### 3.2

71-05-2024

#### **APPROBATION DES COMPTES DU MOIS**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 72 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

En conséquence,  
Sur la proposition de André Poulin,  
il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

**QUE** les listes des comptes compressibles et incompressibles au 26 avril 2024, au montant de 224 343,34\$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

Salaires	\$42 312,37
Comptes à payer	\$126 314,65
Déboursés	\$55 716,32

### 3.3

72-05-2024

#### **APPROBATION DES FACTURES**

Paiement de facture à Impressions Multi-images au montant de \$79,33 pour gilets.  
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.32000.650.

Paiement de facture à Innovation, Services et Développement Économique Canada au montant de \$1 110,54 pour autorisation radiocommunication .  
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.22000.331.

Paiement de facture à CEGEP Thetford au montant de \$459,90 pour formation en comptabilité.  
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.13000.454.

Paiement de facture à Fédération Québécoise des municipalités (FQM) au montant de \$2 244,74 pour devis Rang ST-Charles.  
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.32000.650.

Sur la proposition de Patrice Lemay,  
il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents,

**QUE** la liste des factures au 26 avril 2024 soit adoptée telle que présentée.

**3.4**  
**DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE EN DATE DU 26 AVRIL 2024**

**3.5**

**73-05-2024**

**DÉPART À LA RETRAITE DE MADAME PIERRETTE LÉGER**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Pierrette Léger a annoncé son départ à la retraite;

**CONSIDÉRANT QUE** son départ sera effectif en date du 31 mai 2024;

En conséquence,  
Sur la proposition de André Leclerc,  
Il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

**D'ACCEPTER** son départ en date du 31 mai 2024;

**DE LA REMERCIER** chaleureusement de son travail impeccable tout au long de ses années de service.

**3.6**

**74-05-2024**

**FIN DE LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN COMPTABILITÉ**

**CONSIDÉRANT LE** départ à la retraite de Madame Pierrette Léger;

**CONSIDÉRANT QU** 'il est plus avantageux pour la municipalité d'engager Madame Nathalie Roy à temps plein que d'engager une ressource à temps partiel;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Roy avait mentionné à l'automne dernier son désir de travailler pour une seule des deux municipalités si cela était possible;

EN conséquence,  
Sur la proposition de André Poulin,  
il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

**DE METTRE FIN** à la coopération intermunicipale en comptabilité avec la municipalité de Saint-Flavien;

**D'ENGAGER** Madame Nathalie Roy à temps plein (35 heures par semaine);

**D'ASSURER** à la municipalité de Saint-Flavien, l'entière coopération de la Municipalité de Saint-Édouard avant, pendant et après le processus d'embauche d'une nouvelle ressource et jusqu'à ce que cette ressource soit complètement autonome.

**3.7**

**75-05-2024**

**AJUSTEMENT DE SALAIRE DE JEASON BEAUDOIN**

**CONSIDÉRANT QUE** Patrick Bélanger est actuellement en congé de maladie et que nous ignorons la date de son retour;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la durée du congé de Patrick Bélanger, Jeason Beaudoin sera Directeur des travaux publics par intérim;

**CONSIDÉRANT QUE** Jeason Beaudoin assumera les responsabilités du Directeur des travaux publics, son salaire sera majoré à la hauteur des responsabilités à assumer, le temps qu'il occupera l'intérim;

En conséquence,  
Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu à l'unanimité  
de tous les conseillers présents :

**DE MAJORER** le salaire de Jason Beaudoin à partir du 8 avril  
2024 jusqu'au retour de Patrick Bélanger.

### 3.8

76-05-2024

#### **EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ SAISONNIER**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'un journalier pour la période estivale;

**CONSIDÉRANT** l'absence de Patrick Bélanger;

En conséquence,  
Sur la proposition de André Leclerc,  
il est unanimement résolu par tous les conseillers présents ;

**D'EMBAUCHER** Monsieur Xavier Couture au tarif horaire de  
25,00 \$ l'heure à raison de 25-35 heures par semaine pendant  
la période approximative du 22 avril jusqu'à la fin de la période  
estivale ou jusqu'au retour de Patrick Bélanger si son absence se  
poursuit au-delà du mois de septembre.

### 3.9

77-05-2024

#### **TRANSFERT DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DU CHALET DES LOISIRS À DANIEL BOUDREAU**

**CONSIDÉRANT** la demande de Chloé Boudreau de transférer le  
contrat d'entretien ménager à Daniel Boudreau;

En conséquence,  
Sur la proposition de Lina Trépanier,  
il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

**DE TRANSFÉRER** le contrat d'entretien ménager du chalet des  
loisirs à Daniel Boudreau au même tarif qui était accordé à Chloé  
Boudreau.

## 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 5. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

### 5.1

78-05-2024

#### **APPROBATION POUR LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE**

**ATTENDU QUE** les municipalités de Dosquet, Notre-Dame-du-  
Sacré-Coeur-d'Issoudun, Laurier-Station, Saint-Édouard, Saint-  
Flavien et Val-Alain formant la Régie intermunicipale de collecte  
de Lotbinière Centre désirent se prévaloir des dispositions des  
articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ,  
chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l'ajout du  
service de collecte des matières résiduelles à celui déjà mis en  
place en avril 2023;

En conséquence,  
Sur la proposition de André Poulin il est résolu à l'unanimité de  
tous les conseillers présents :

- ARTICLE 1 : Le conseil de la municipalité  
Saint-Édouard-de-Lotbinière autorise la conclusion d'une entente  
relative à l'ajout du service de collecte des matières résiduelles.  
Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire  
partie comme si elle était ici au long reproduite.

- ARTICLE 2 : Le maire Denise Poulin et la greffière-trésorière Marie-Josée Lévesque sont autorisées à signer ladite entente.

## 5.2

79-05-2024

### **OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS**

**CONSIDÉRANT** qu'il est de la responsabilité de la municipalité de voir au déneigement des trottoirs;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire octroyer le contrat pour une durée de trois ans;

En conséquence,  
Sur la proposition de André Leclerc,  
il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

**D'OCTROYER** le contrat de déneigement des trottoirs à Excavation Ghislain Castonguay Inc. pour une durée de trois ans au montant de \$12 000 par année taxes en sus.

## 5.3

80-05-2024

### **OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LE DÉNEIGEMENT DES BORNES FONTAINES**

**CONSIDÉRANT** qu'il est de la responsabilité de la Municipalité de voir au déneigement des bornes fontaines;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire octroyer le contrat pour une durée de trois ans;

En conséquence,  
Sur la proposition de André Leclerc,  
il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

**D'OCTROYER** le contrat de déneigement des bornes fontaines à Excavation Ghislain Castonguay Inc. pour une durée de trois ans au montant de \$72,00 l'heure taxes en sus.

## 6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

## 7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 7.1

81-05-2024

### **DEMANDE DE REDRESSEMENT DES LIMITES TERRITORIALES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)**

**CONSIDÉRANT** qu'une entente intermunicipale a été adoptée en 1997 concernant l'entretien du chemin Blanchet, voie publique divisée par la limite des territoires de la municipalité de Lotbinière et de St-Édouard;

**CONSIDÉRANT** que selon l'information fournie par les différentes instances, le chemin Blanchet appartiendrait en totalité à la municipalité de Lotbinière;

**CONSIDÉRANT** que depuis plusieurs années, les deux municipalités, St-Édouard et Lotbinière, ont des visions différentes face à l'entretien de ce chemin et que suite à la rénovation cadastrale, la municipalité de St-Édouard ne croit plus valide l'entente signée le 15 juillet 1997 par les deux municipalités;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs citoyens ont fait des demandes à la municipalité de St-Édouard et qu'étant donné l'information détenue à l'effet que ce chemin n'appartient pas à la municipalité de St-Édouard, la municipalité ne peut pas agir et faire des travaux sur ce chemin;

En conséquence,

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

**DE DÉPOSER** une demande de redressement des limites territoriales au MAMH afin de déterminer l'appartenance du chemin Blanchet.

- |     |  |
|-----|--|
| 8.  | <b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>        |
| 9.  | <b>LOISIRS ET CULTURE</b>              |
| 10. | <b>RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS</b> |
| 11. | <b>DIVERS</b>                          |
| 12. | <b>PÉRIODE DE QUESTIONS AUX</b>        |
|     | <b>CONTRIBUABLES</b>                   |

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

13.

82-05-2024

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT** que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc,  
il est résolu unanimement par tous les conseillers présents :

**QUE** la séance soit levée à 20h35.

---

**Denise Poulin, Maire**

---

**Marie-Josée Lévesque**  
**Directrice générale et greffière-trésorière**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

---

**Marie-Josée Lévesque**  
**Directrice générale et greffière-trésorière**

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

---

**Denise Poulin, Maire**